

vente en masse, par les eupatrides, des débiteurs insolvables et de leurs enfants à l'étranger, ce que déplorait certains contemporains (Solon). Aussi le démos urbain prit-il de plus en plus résolument la tête de la résistance jusque-là inorganisée des paysans, intervenant dans les conflits entre « les nobles et la foule » selon l'expression d'Aristote (*Constitution d'Athènes*, II, 1), le démos de la ville voulait l'affranchissement des géomores et s'efforçait de remplacer la forme primitive d'exploitation que pratiquaient les eupatrides en réduisant en esclavage les Athéniens libres, par une forme plus évoluée : l'exploitation des esclaves importés de l'étranger. L'emploi des esclaves étrangers prit une importance considérable dans l'activité économique de la population urbaine, dans les ateliers artisanaux et les entreprises commerciales.

La tradition nous apprend l'un des épisodes initiaux de cette lutte dans l'Attique : la tentative de l'Athénien Cylon de renverser le pouvoir des eupatrides et de régner en tyran à Athènes (vers 630). Cylon était d'origine noble et connu comme champion des jeux olympiques. Gendre du tyran de Mégare Théagène, il comptait sur son appui. Lors d'une fête, il s'empara par surprise de l'Acropole avec l'aide d'un petit groupe d'adeptes. Mais il fut bientôt cerné et assiégé par les eupatrides qui avaient rassemblé la « foule des champs » dépendant d'eux. Cylon réussit à s'échapper, ses partisans se réfugièrent dans le temple d'Athéna. Exténués par le siège et la faim, ils acceptèrent de se rendre à condition d'avoir la vie sauve. Mais à peine sortis de leur asile, ils furent massacrés. L'on tint pour responsable de ce meurtre la puissante famille des Alcéméonides. Les adeptes de Cylon, auxquels s'étaient joints en l'occurrence les ennemis des Alcéméonides, les firent accuser de parjure et de sacrilège. Ils furent bannis et les ossements de leurs morts déterrés et jetés au-delà des frontières du pays.

Malgré les détails légendaires de ce récit rapporté par Thucydide (I, 126), un complot ourdi en vue de s'emparer du pouvoir tyrannique à Athènes a certainement existé à l'époque en question. Cylon devait son échec au fait qu'il ne s'était pas assuré l'appui des masses rurales, des géomores, et que la « foule des champs » avait aidé les eupatrides à étouffer la révolte mal préparée des citoyens.

Cette tentative infructueuse marque dans l'Attique le début d'une longue période de troubles. Ils étaient souvent provoqués

par le tribunal des eupatrides, qui interprétait à sa guise les coutumes des clans, lesquelles n'étaient inscrites nulle part et ne se transmettaient qu'oralement. L'une des premières exigences posées par le démos dans sa lutte contre les eupatrides, fut donc la rédaction d'un code écrit et obligatoire pour tous, qui réglât les rapports juridiques de la société esclavagiste naissante.

Comme le mécontentement du peuple risquait de se changer en mutinerie, les aristocrates durent enfin céder et confier à l'archonte Dracon (621) le soin de rédiger un code. Les « lois draconiennes » furent célèbres par leur cruauté, n'étant au fond qu'un recueil d'usages primitifs des clans. Le moindre vol (y compris celui des fruits et des légumes) était puni de mort. Démade (orateur athénien du IV^e siècle) disait que Dracon avait écrit ses lois « non avec de l'encre, mais avec du sang ». C'était néanmoins un progrès, car le fait même d'avoir mis par écrit le droit en vigueur limitait jusqu'à un certain point l'arbitraire de la noblesse. Les lois gravées sur des tables de pierre étaient exposées sur l'Acropole, au vu de tous, ce qui plaçait les jugements sous un certain contrôle du public.

§ 3. **Les réformes de Solon.** Les lois de Dracon n'avaient nullement amélioré la condition du démos urbain et des géomores asservis. Elles ne firent donc qu'aggraver la lutte et donnèrent lieu à de véritables soulèvements : « la lutte était violente et les deux partis (le démos et les eupatrides) étaient longtemps face à face », disait Aristote (*Constitution d'Athènes*, V, 2). Il fallait réformer le régime politique et économique d'Athènes pour mettre fin aux dissensions. Le mouvement populaire était dirigé par le parti des marchands modérés, qui avait réussi à faire nommer archonte et arbitre investi des pouvoirs les plus étendus le célèbre poète Solon. Devant le caractère menaçant de l'action des masses insurgées, Solon fut chargé, en 594, de procéder à des réformes sociales et politiques.

Solon descendait d'une famille noble ruinée. Il dut faire du commerce dès sa jeunesse, ce qui le rapprocha du démos urbain. Ses élégies, qui condamnaient la cupidité et la morgue des aristocrates, lui valurent la popularité. C'est sur son instance et avec sa participation que fut prise l'île de Salamine qui appartenait à Mégare et fermait l'accès du port athénien de Phalère.

En sa qualité d'archonte, Solon «... ouvrit la série de ce qu'on appelle les révolutions politiques, et ce fut par une at-

teinte à la propriété¹». Il commença son activité par la *seisachtheia*, qui signifie « allègement de fardeau » : il fit enlever des champs les bornes hypothécaires, abolit les dettes, les hypothèques, et affranchit tous les débiteurs réduits en esclavage. Ceux qu'on avait vendus comme esclaves à l'étranger, furent rachetés aux frais de l'Etat. A l'avenir, on privait le créancier de tout droit sur la personne du débiteur ou, comme dit Aristote, « Solon affranchit le peuple pour le présent et pour l'avenir par interdiction de prêter en prenant les personnes pour gages ». (*Constitution d'Athènes*, VI, 1). Pour alléger le sort des débiteurs, on fit une réforme monétaire. Le système monétaire éginétique fut remplacé par le système euboïque : 100 nouveaux drachmes, au prix de l'argent, ne correspondaient qu'à 73 anciens, ce qui réduisait les dettes de 27 %. Puis on institua la liberté de tester et d'aliéner leurs biens pour les personnes sans enfants, jusque-là entravées par les droits de propriété du clan et de la famille. Toutes ces mesures étaient dirigées contre la noblesse terrienne et visaient à affranchir la paysannerie.

Dans une de ses poésies, Solon évoque lui-même sa réforme : il ne craint pas d'être blâmé pour elle par «...la vénérable mère des Olymplens, la Terre noire, dont j'ai alors arraché les bornes enfoncées en tout lieu ; esclave autrefois, maintenant elle est libre. J'ai ramené à Athènes, dans leur patrie fondée par les dieux, bien des gens vendus plus ou moins justement, les uns réduits à l'exil par la nécessité terrible... les autres ici même subissant une servitude indigne et tremblant devant l'humeur de leurs maîtres, je les ai rendus libres. » (Aristote. *Constitution d'Athènes*, XII, 2).

Les mesures économiques suivantes de Solon favorisèrent le développement du commerce et des métiers. Il interdit l'exportation des denrées alimentaires (excepté le vin et l'huile d'olive). Le remplacement de la monnaie éginétique par la monnaie euboïque annonçait aussi l'orientation de la politique commerciale et coloniale d'Athènes vers l'Ionie et les détroits conduisant à la mer Noire. Du témoignage de Plutarque, Solon encourageait par tous les moyens les métiers et attirait dans l'Attique les artisans étrangers. Il promulgua une loi qui autorisait le fils à ne pas entretenir son père, si ce dernier ne

¹ F. Engels. *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, p. 107.

lui avait appris aucun métier. D'autres lois prescrivaient la parcimonie, prohibaient le luxe excessif et les dépenses improductives de la noblesse pendant les mariages, les funérailles, etc.

Une mesure très importante de Solon fut sa réforme politique, qui liquidait le pouvoir exclusif de l'aristocratie de naissance et établissait le principe censitaire ou « timocratie », selon l'expression des anciens : la participation des citoyens à la vie politique ne dépendait plus de leur origine, mais de leur avoir, de leurs revenus et de la classe où les rangeait leur fortune.

On distinguait quatre classes censitaires : la première groupait les plus riches, ceux qui tiraient de leurs terres au moins 500 médimnes de produits agricoles (un médimne équivaut à 52,3 litres ; un médimne d'orge était assimilé à une drachme). Ils s'appelaient les *pentacosiomédimnes* (possesseurs de cinq cents médimnes). Eux seuls avaient le droit d'occuper les postes dirigeants (d'être archontes) et, par conséquent, d'entrer à l'Aréopage. La seconde classe était formée des citoyens qui avaient de 300 à 500 médimnes de revenus annuels. Ils portaient le nom de *chevaliers*, parce qu'ils avaient les moyens de se présenter au service militaire à cheval. Les chevaliers pouvaient exercer les fonctions subalternes d'agoranomes (inspecteurs de marchés), de *côlacrétai* (commissaires de police), etc. Les citoyens dont les revenus étaient de 200 à 300 médimnes, constituaient la troisième classe. Ils s'appelaient les *zeugites* (possesseurs d'attelages), parce que leurs ressources leur permettaient d'acquérir une paire de bœufs. Ils devaient partir en guerre lourdement armés. C'était la masse essentielle des *géomores*. De même que les représentants des deux premières classes, les *zeugites* pouvaient être élus au Conseil des Quatre-Cents institué sous Solon et à la cour d'assises. Le reste de la population, les *thètes* (journaliers et paysans pauvres), formait la quatrième classe. Ils n'avaient accès qu'à l'Assemblée du peuple et à la cour d'assises et ne pouvaient qu'élire et voter, sans être eux-mêmes éligibles.

En conséquence, l'organisation du gouvernement avait subi des modifications substantielles. Il est vrai que les archontes étaient élus parmi les plus riches et toujours dans les *phylès* dont chacune présentait dix candidats ; c'est parmi ces quarante hommes que l'on désignait par tirage au sort les neuf archontes. Mais ce qui importait surtout, c'était la renaissance de l'As-

semblée du peuple, dont tous les citoyens de l'Attique faisaient partie, et qui élisait tous les fonctionnaires de l'Etat athénien.

Non moins importantes furent les innovations dans le domaine judiciaire. Pour permettre au peuple de participer aux jugements, l'on instituait des jurys aux tribunaux pour les affaires de droit civil et de droit commun. C'est ainsi que l'Assemblée du peuple, le Conseil des Quatre-Cents et la cour d'assises (*héliée*) devinrent les organes de la nouvelle constitution d'Athènes.

Le régime fondé par Solon joua un grand rôle progressiste : « Ici donc un élément tout à fait nouveau s'introduit dans la constitution : la propriété privée. Les droits et les devoirs des citoyens de l'Etat sont mesurés selon la grandeur de leur propriété foncière et, à mesure que les classes possédantes gagnent en influence, les anciens corps de consanguinité sont refoulés ; l'organisation gentilice avait subi une nouvelle défaite¹. »

En outre, fut supprimée la forme primitive de servitude pour dettes, ce qui ouvrait de vastes perspectives à une forme plus élevée d'exploitation du travail des esclaves : l'exploitation des captifs ramenés de l'étranger. « Au lieu d'exploiter, à la façon brutale des débuts, ses propres concitoyens, on exploita surtout les esclaves et la clientèle non athénienne² », écrivait à ce propos Engels.

Mais étant lui-même d'origine noble et appartenant par sa situation de fortune aux milieux riches de la ville, dans l'intérêt desquels il portait un coup violent à l'aristocratie de naissance, Solon ne liquida cependant pas toutes les survivances du régime des clans. Il maintint, par exemple, l'appui principal de la noblesse : ses grandes propriétés foncières, et laissa leur importance politique aux anciennes phylès et phratries où les nobles jouaient un rôle prépondérant. En même temps il s'opposa résolument aux exigences des masses qui réclamaient des réformes radicales, notamment le repartage général des terres.

§ 4. **La tyrannie de Pisistrate.** Solon subit le sort habituel des hommes politiques inconséquents qui cherchent à éviter les mesures extrêmes et à s'en tenir au juste milieu : il ne régla pas leur compte aux eupatrides et ne satisfit pas entièrement les désirs des couches inférieures de ses concitoyens. « Le par-

¹ F. Engels. *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, p. 108.

² *Ibid.*

ti démocratique avait cru qu'il procéderait à un nouveau partage général, et les nobles qu'il laisserait subsister la même organisation ou la changerait peu. Mais lui s'était opposé aux deux partis. » (*Constitution d'Athènes*, XI, 2).

Le mécontentement de la population obligea Solon à se défendre de tous côtés, « à se démener tel un loup parmi une meute de chiens », comme il disait lui-même. Naturellement, la lutte reprit bientôt, plus âpre que jamais. Quatre ans après, les Athéniens ne purent même pas élire le premier archonte, et la chose se répéta au bout de quatre ans. En 581, l'archonte Damasias tenta vainement de s'emparer du pouvoir.

Mais l'expérience des années précédentes avait rendu la lutte beaucoup plus systématique. C'est à cette époque, relate Aristote dans sa *Constitution d'Athènes* (XIII, 4), que naquirent trois partis. Les Pédions, parti aristocratique dirigé par Lycurgue, groupaient les habitants de la plaine fertile du Pédion où se trouvaient les domaines des eupatrides ; ils défendaient les intérêts des plus riches propriétaires et voulaient le retour de l'ancien régime. Le second parti, les Paraliens (région maritime), avait pour meneurs les Alcéméonides, l'une des plus puissantes familles d'Athènes, qui avait accepté l'ordre nouveau et représentait les intérêts des milieux marchands et industriels du littoral. Le chef des Paraliens était Mégaclés, un Alcéméonide. Son parti, modéré en somme, n'allait pas au-delà du cadre établi par Solon. Le parti le plus nombreux était celui des Diacriens (montagnards) qui habitaient dans le nord-est de l'Attique le plateau de Diacrie, au sol ingrat. Il réunissait les paysans mal lotis, mécontents de ce qu'on n'eût pas procédé au repartage des terres, ainsi que les thètes, les bergers, les journaliers, tout le peuple laborieux. C'était le parti le plus démocratique, qui souhaitait une refonte totale. A sa tête se trouvait Pisistrate qui, bien qu'il fût lui-même de la haute noblesse, avait rompu avec l'aristocratie et recherchait l'appui du peuple.

On ne sait pas au juste de quelle manière les Diacriens réussirent en 560 à remporter la victoire ni comment Pisistrate devint tyran, chef de l'Etat athénien. Les récits parvenus jusqu'à nous ont un caractère anecdotique et doivent émaner des adversaires de Pisistrate. A en croire Hérodote (I, 59-64) « il [Pisistrate] se blessa lui-même et blessa ses mulets, puis lança son attelage sur la place, comme s'il avait échappé à ses ennemis qui l'auraient voulu tuer pendant qu'il se rendait aux champs.

et il adressa une demande au peuple pour obtenir de lui une garde... » L'Assemblée du peuple aurait attaché foi à ses paroles et l'aurait autorisé à s'entourer d'« hommes armés de gourdins ». Cependant, disait-on, il augmenta arbitrairement leur nombre, s'empara en 560 de l'Acropole et se fit tyran.

Quoi qu'il en fût, la victoire du parti démocratique et l'avènement de Pisistrate se heurtèrent à la résistance acharnée des partis adverses qui s'unirent contre lui et le chassèrent à deux reprises. Son deuxième bannissement dura près de 10 ans. Exilé, Pisistrate demeura en contact avec ses adeptes de la Diacrie et amassa des ressources pour la lutte, en exploitant les mines d'or du mont Pangée, dans la Thrace. Il s'allia en même temps aux Etats ennemis d'Athènes, notamment à l'Erétrie de l'Eubée. S'étant assuré ainsi des forces militaires et l'appui des paysans, Pisistrate débarqua en 541 dans la baie de Marathon, défit ses adversaires dans la bataille de Pallène, s'empara d'Athènes presque sans combat et y régna en maître jusqu'à sa mort (527).

Le gouvernement du chef des Diacriens fut marqué par la défaite totale de l'aristocratie de naissance. Beaucoup de nobles furent exilés, d'autres mis à mort, leurs vastes domaines confisqués. Les mesures de Pisistrate visaient surtout à consolider l'économie paysanne et à renforcer les milices d'hoplites, principal soutien de son pouvoir. Sans effectuer le repartage des terres exigé par les paysans, il distribua néanmoins aux éléments pauvres un grand nombre de domaines confisqués aux nobles, introduisit un système de crédit d'Etat avantageux pour les cultivateurs dans le besoin et allégea le fardeau fiscal pour la population la plus indigente, aux dépens des milieux aisés, en instituant l'impôt de 10% sur le revenu. Une mesure très importante pour la paysannerie fut l'institution de juges itinérants et de tribunaux des *dèmes* (communautés rurales), qui tranchaient les menus litiges. Mais en tant que représentant d'un autre milieu, Pisistrate ne pouvait compter entièrement sur l'appui des Diacriens, aussi chercha-t-il l'alliance des Paraliens : il épousa même la fille de leur chef Mégacles. Pour complaire aux marchands et aux artisans, il fit équiper une grande flotte de guerre et de commerce, qui intensifia le trafic avec l'étranger. Sous Pisistrate, les Athéniens s'efforcèrent d'évincer les Milésiens de la région du Pont, source principale du blé qui manquait à l'Attique. Ils fondèrent à cette fin un point d'appui sur l'Hellespont, après avoir pris la ville de

Sigée. En même temps, les liens se resserraient entre Athènes et l'Egypte. L'on voit donc que tout en développant largement le commerce extérieur, Pisistrate donna son orientation à la future politique coloniale d'Athènes et posa les bases de la puissance maritime de l'Etat athénien.

Il procéda également à de vastes travaux de construction. Athènes devenait une grande ville aux édifices imposants. L'on y éleva un temple « long de cent pieds » (Hécatompédon) à Athéna, sur l'Acropole ; on entreprit l'aménagement de conduites d'eau et de réservoirs, indispensables à cette ville où l'eau manquait. D'importants travaux publics (organisés aussi par d'autres tyrans, tels que Polycrate de Samos) faisaient vivre une multitude d'artisans et d'ouvriers. Au temps de Pisistrate, Athènes était devenue le centre de la culture grecque. Le tyran savait y attirer les artistes et les poètes en vue, comme Anacréon. Il chargea un groupe de savants de recueillir les fragments épars de *l'Iliade* et de *l'Odyssée*, d'en confronter les différents manuscrits et d'établir un texte unique. Pour le peuple, on célébra deux fois par an des fêtes en l'honneur du dieu rustique Dionysos (Grandes et Petites Dionysies) pendant lesquelles furent données à Athènes les premières représentations théâtrales.

Cette activité de Pisistrate transforma Athènes en un centre culturel important et lui conféra la première place parmi les Etats grecs. La ville acquit un grand prestige internationale. Les conditions favorables au développement du commerce et des finances contribuèrent à l'évolution de l'esclavage, régime social progressiste pour l'époque. « Le commerce, l'artisanat et les métiers d'art, pratiqués sur une échelle de plus en plus vaste grâce au travail des esclaves, devinrent des branches d'activité prédominantes¹. »

Mais l'abondance du blé d'importation à bon marché et l'amenée en masse des esclaves étrangers ne tardèrent pas à se répercuter fâcheusement sur l'économie paysanne.

§ 5. La chute des Pisistratides. Les réformes de Clisthène. Pisistrate mourut très vieux en 527, léguant le pouvoir à ses trois fils, les Pisistratides : Hippias, Hipparque et Thessalos, qui durent faire face à de grosses difficultés intérieures et extérieures. A l'opposé de leur père qui avait été fort simple dans ses

¹ F. Engels. *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, p. 108.

rappports avec le peuple, ils se montraient hautains et inaccessibles. Pour entretenir leur cour fastueuse, les Pisistratides frappaient d'impôts toutes choses en ville : les étages des maisons, les angles saillants, etc.

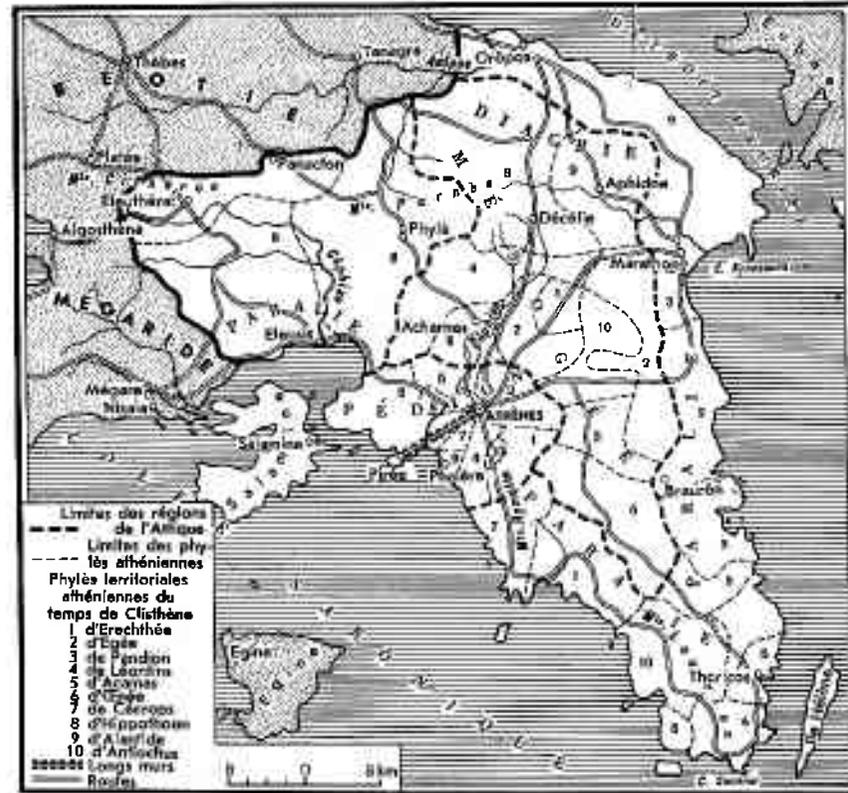
Leurs positions furent particulièrement ébranlées par la détérioration des relations extérieures. Les Perses avaient assujéti les côtes de l'Asie Mineure, exécuté le tyran de Samos Polycrate, allié d'Athènes, conquis l'Égypte et pris les détroits conduisant au Pont (513). Athènes se trouvait donc isolée du côté de la mer. De l'autre côté, elle éprouvait la pression accrue de la Sparte qui protégeait activement l'aristocratie dans sa lutte contre la tyrannie et avait donné refuge aux nobles exilés de l'Attique.

L'on conçoit parfaitement, dans ces circonstances, la volonté de la noblesse terrienne de s'insurger contre les tyrans athéniens. Elle ourdit un complot sous la direction de deux aristocrates, Harmodios et Aristogiton. C'étaient, paraît-il, les ennemis personnels d'un des Pisistratides, Hipparque, qui avait outragé la sœur d'Harmodios. L'attentat eut lieu à la fête des Grandes Panathénées, car les conjurés comptaient sur l'appui de la foule. Ils ne tuèrent pourtant qu'Hipparque. Harmodios périt sur place, Aristogiton fut arrêté et mis à mort plus tard. On leur érigea par la suite un monument à Athènes et on les glorifia comme « tyrannicides ».

Quatre ans après le meurtre d'Hipparque, Hippias fut banni en rapport avec l'intervention armée de Sparte (510). Les Spartiates réussirent à prendre Athènes et y rétablirent l'oligarchie aristocratique, en plaçant à sa tête Isagoras, chef des émigrés. Pendant deux ans (de 510 à 508), la garnison spartiate occupa l'Acropole et la terreur sévit à Athènes. Mais la restauration de l'oligarchie fut de courte durée : un terrible soulèvement populaire unit Diacriens et Paraliens sous la conduite de Clisthène, chef de ces derniers et qui était un Alcéméonide. Les Spartiates furent chassés, l'Eubée conquise et les terres de ses aristocrates (*hippobotes*) réparties entre les colons athéniens (*clérouques*).

Élu premier archonte, Clisthène entreprit en 506 de démocratiser le régime d'Athènes, en tenant compte du rôle croissant des masses dans la vie politique du pays.

Cette réforme se rattachait étroitement à l'organisation nouvelle de cent *dèmes*, unités autonomes, composées de un ou deux villages ou d'une bourgade de l'Attique. Chaque quar-



L'Attique aux temps de Clisthène.

tier d'Athènes était un *dème*. Les *dèmes* avaient leurs assemblées, leurs fonctionnaires, leurs terres et même leurs fêtes. A leur tête, se trouvait un *démarque* élu pour un an, qui gérait les affaires locales et tenait une liste de ses administrés. Les jeunes gens âgés de dix-huit ans se faisaient inscrire sur ces listes et obtenaient les droits civiques. L'assemblée générale fixait l'appartenance des membres du *dème* à la citoyenneté athénienne et vérifiait les renseignements fournis à leur sujet. Les *dèmes* devinrent des organismes très actifs d'administration locale, où tous les hommes politiques athéniens faisaient leur apprentissage.

Une autre réforme importante de Clisthène fut celle du système électoral, appropriée à la nouvelle division des

citoyens athéniens en phylès. Les quatre phylès de clan qui existaient depuis les temps immémoriaux et avaient été maintenues par Solon, furent abolies en tant que circonscriptions et remplacées par dix phylès territoriales dont chacune, au début, comprenait dix dèmes. Mais ces phylès ne constituaient pas des territoires entiers : pour que chacune d'elles représentât les trois régions principales de l'Attique, on y faisait entrer plusieurs dèmes du Centre (Mésogée), du littoral et des montagnes. Chaque phylè se composait donc de trois parties appelées *trittyes* (tiers) et dont le nombre total était de trente. On obtenait ainsi qu'il y eût dans chaque phylè des citoyens de différents métiers et conditions ; quant aux grandes familles nobles qui avaient appartenu entièrement à une phylè et y avaient joué un rôle prépondérant, aux élections comme ailleurs, elles étaient désormais morcelées. Cela réduisait à néant la force essentielle de l'aristocratie de naissance et minait l'ancienne division des citoyens en trois partis, groupés suivant les trois régions de l'Attique. Les phylès avaient acquis, en plus du caractère territorial, l'uniformité de structure.

Clisthène réorganisa aussi les institutions centrales de l'Etat, en les mettant à l'échelle de toute la société esclavagiste. Le Conseil des Quatre-Cents de Solon, augmenté de cent hommes, devint le conseil suprême de l'Etat athénien. On élisait cinquante délégués par phylè, dont chaque dème avait au conseil un nombre de places proportionnel à sa grandeur. Le Conseil des Cinq-Cents était l'organisme administratif principal d'Athènes. Il siégeait en permanence. Cinquante de ses membres examinaient à tour de rôle les affaires courantes, durant un dixième de l'année (une *prytanie*) ; délégués de telle ou telle phylè, ils portaient pendant cette période le titre honorifique de *prytanes* (gouverneurs).

L'Assemblée du peuple (*ecclesia*), composée de tous les Athéniens jouissant des droits civiques, était désormais le véritable pouvoir suprême de l'Etat, l'organisme de la démocratie esclavagiste par excellence. L'on convoquait l'assemblée 3 ou 4 fois par mois, sous la présidence d'un *prytane*, qui changeait tous les jours. L'*ecclesia* contrôlait et dirigeait l'activité des Cinq-Cents ; elle était au fond le souverain collectif d'Athènes. Quant au pouvoir de l'aréopage et des archontes, il était limité. Le trésor ne relevait plus du premier archonte, mais de dix trésoriers élus chaque année, à raison d'un

par phylè. Les affaires militaires incombaient au collège des stratèges, dont les dix membres étaient élus de la même façon que les trésoriers. Ils commandaient les guerriers de leur phylè. Le polémarque ne gardait que le privilège honorifique de présider le conseil de guerre et le droit de commander l'aile droite de l'armée au combat. Par la suite, le collège des stratèges fut l'un des principaux organismes de la démocratie athénienne.

Enfin, pour éliminer toute possibilité de renverser le régime qu'il avait établi, en restaurant la tyrannie, par exemple, Clisthène introduisit l'ostracisme, le bannissement des citoyens « dangereux », soupçonnés de desseins subversifs. Cette mesure s'appliquait de la manière suivante : au début de l'année, le Conseil des Cinq-Cents soumettait à l'Assemblée du peuple la question de savoir s'il y avait lieu de recourir à l'ostracisme. Si la majorité de l'Assemblée donnait une réponse affirmative, on convoquait une autre réunion où chacun pouvait inscrire sur une coquille (*ostrakon*) ou sur un tesson d'argile le nom de celui qu'il jugeait dangereux pour l'Etat. Le ballottage passait pour valable si la réunion comptait six milles citoyens dont la majorité avait voté pour le bannissement de l'inculpé. Au bout de dix ans, celui-ci revenait au pays et recouvrait ses droits.

Clisthène qui représentait les commerçants riches, propriétaires d'esclaves, ne promulgua aucune loi en faveur des pauvres. Toutes ses dispositions concernent les rapports politiques et la structure de l'Etat. Les esclaves qui constituaient la majeure partie de la population de l'Attique et dont le travail forcé servait de base à la vie économique de la société athénienne, loin d'obtenir des droits quelconques, furent les premières victimes de cet appareil perfectionné de la démocratie esclavagiste. Etaient également privés de droits politiques les femmes et les *mètèques*, éléments assujettis et opprimés de la société.

Les réformes de Clisthène terminent dans l'Attique la période des bouleversements sociaux et politiques, qui avait duré près de cent ans pour aboutir à la formation des classes sociales et de l'Etat. Les changements en question, qui s'étaient produits à Athènes aux VII^e et VI^e siècles, ne sont pas dus exclusivement à Clisthène et à ses prédécesseurs, Solon et Pisistrate. Leur rôle se bornait à créer peu à peu un système judiciaire d'institutions esclavagistes et à légitimer les résultats des mouvements sociaux, qui avaient mis fin aux survivances du régime des clans. La force motrice était la couche inférieure de

la société, surtout la paysannerie en lutte contre la noblesse de naissance qui cherchait à l'asservir. Les paysans surent défendre leur condition de menus producteurs libres et s'intégrèrent à la collectivité esclavagiste.

Des processus analogues se déroulaient dans les autres polis évoluées de la Grèce, mais on ne peut encore les étudier aussi en détail, faute de documents.

Chapitre XXVIII

LES GUERRES MEDIQUES. FORMATION DE LA CONFEDERATION MARITIME D'ATHENES

§ 1. **Les motifs des guerres médiques. Leur début.** Au V^e siècle avant notre ère la Grèce atteignit à son apogée grâce à l'issue heureuse des guerres médiques qui s'étaient poursuivies pendant toute la première moitié du siècle. Cette victoire créa des conditions favorables à l'essor de la civilisation et de l'économie grecques.

Nous n'avons pas beaucoup de sources de cette époque. Le poète Eschyle qui, on le sait, participa lui-même à la bataille de Salamine, ne présente dans sa tragédie *Les Perses* que des épisodes de cette guerre. Au nombre des sources, il faut ranger quelques fragments de l'histoire d'Hécatée de Milet et plusieurs inscriptions (notamment celle du tyran de Syracuse Gélon en l'honneur de sa victoire à Himère, et une colonne torse où sont énumérés tous les Etats qui avaient pris part à la défense).

Mais le recueil principal de renseignements sur les guerres médiques ce sont les *Histoires* d'Hérodote qui relatent les événements 40-50 ans après la fin des hostilités. Le but de cette œuvre, au dire d'Hérodote, est «... de préserver de l'oubli les actions des hommes et des barbares, et indépendamment de toutes ces choses, de développer les motifs qui les portèrent à se faire la guerre». Toutefois Hérodote est rien moins qu'objectif, ayant tendance (dès le cinquième livre) à glorifier les Athéniens comme les sauveurs de l'Hellade.

D'autres sources importantes pour l'étude de cette époque sont la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile et les biographies de Thémistocle, d'Aristide, de Cimon et de Périclès, écrites par Plutarque. Mais, parues bien après les faits évoqués, elles ne valent que par la documentation tirée d'œuvres

historiques antérieures, qui ne nous sont point parvenues. Par conséquent, nos informations au sujet de ce demi-siècle de lutte sont fort incomplètes. Espérons que les archives de Persépolis, capitale des rois de Perse, découvertes récemment, amèneront nos connaissances et nous fourniront de nouveaux renseignements.

La cause de la guerre fut l'expansion incessante et systématique de l'empire perse vers l'Ouest. Il comprenait déjà sous Darius I^{er} d'immenses territoires qui s'étendaient de l'Inde à la mer Egée et du Caucase à l'Égypte. C'était un conglomérat de peuples hétérogènes unis par la conquête, mais sans liens suffisants, et qui différaient tant par le degré de leur civilisation que par leurs intérêts. L'or qui, sous forme de tribut, affluait en masse des contrées soumises, était non seulement converti en monnaie, mais entreposé dans des vases d'argile qui restaient des dizaines d'années dans les caves des palais royaux.

L'aristocratie perse s'efforçait d'assujettir et d'exploiter les peuples voisins, d'acquérir des terres et des esclaves. Les conseillers royaux, les chefs militaires et la multitude de fonctionnaires qui administraient les territoires conquis, devenaient un groupe social dirigeant, directement intéressé à cette politique.

L'expansion était également soutenue par l'aristocratie esclavagiste et marchande de l'est de la Méditerranée, notamment en Phénicie. Certains milieux commerciaux et industriels des villes grecques d'Asie Mineure, séduits par les avantages des débouchés orientaux, allaient jusqu'à sympathiser avec les Perses. La conquête de la Phénicie, de la Lydie et d'une série de polis d'Asie Mineure, fit de la Perse une grande puissance maritime, renforcée par alliance offensive avec la République de Carthage : si les Perses marchaient vers l'ouest, la flotte carthaginoise devait attaquer la Sicile pour l'empêcher de secourir les Grecs des Balkans.

L'incursion des Perses en Europe commença en 513, lorsque Darius I^{er} partit en campagne contre les Scythes, pour soumettre le littoral nord de la mer Noire. Mais il ne réussit pas à dompter les Scythes. Après plusieurs batailles livrées sur le territoire de la Moldavie actuelle, les Scythes se replièrent, entraînant dans la steppe désertique l'immense armée ennemie (700 000 hommes, à en croire les témoignages). Les Perses ne pouvaient rien contre ces insaisissables cavaliers qui attaquaient à l'improviste et battaient aussitôt en retraite, détruisant sur